

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

### COMPTE ADMINISTRATIF 2023



L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune ;

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées en 2022. En vertu de l'article L 1612-12 du CGCT, l'arrêté des comptes est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif, après transmission du compte de gestion établi par le comptable au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de l'année suivant l'exercice. Le conseil municipal arrête, lors de la même séance, tant le compte administratif que le compte de gestion et ce vote doit avoir lieu avant le 30 juin ; Le compte administratif 2023 a été voté le 25 mars 2024.

Dès lors qu'une collectivité dispose d'un site internet, la présente note y est mise en ligne, les documents budgétaires doivent être mis en ligne et accessibles gratuitement dans un délai d'un mois après leur adoption conformément au décret n°2016-834 du 23 juin 2016 ou sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

## COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET PRINCIPAL

	Exercice 2023	Pour mémoire Exercice 2022
Résultat section de fonctionnement de l'exercice	215 614,17 €	203 955,50 €
Résultat de clôture fonctionnement (exercice + résultat reporté n-1)	1 029 384,04 €	1 004 913,75 €
Résultat section d'investissement de l'exercice	-241 182,27 €	-19 467,34 €
Résultat cumulé investissement (exercice + résultat reporté n-1)	- 506 096,73 €	-264 914,46 €
Besoin (-) ou excédent de financement section d'investissement avec RAR (restes à réaliser)	- 648 616,75 €	-191 143,88 €
<b>Résultat définitif ensemble du budget</b>	<b>380 767,29 €</b>	<b>813 769,87 €</b>

Les RAR (restes à réaliser) constituent les dépenses engagées non mandatées et les recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, au 31 décembre.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

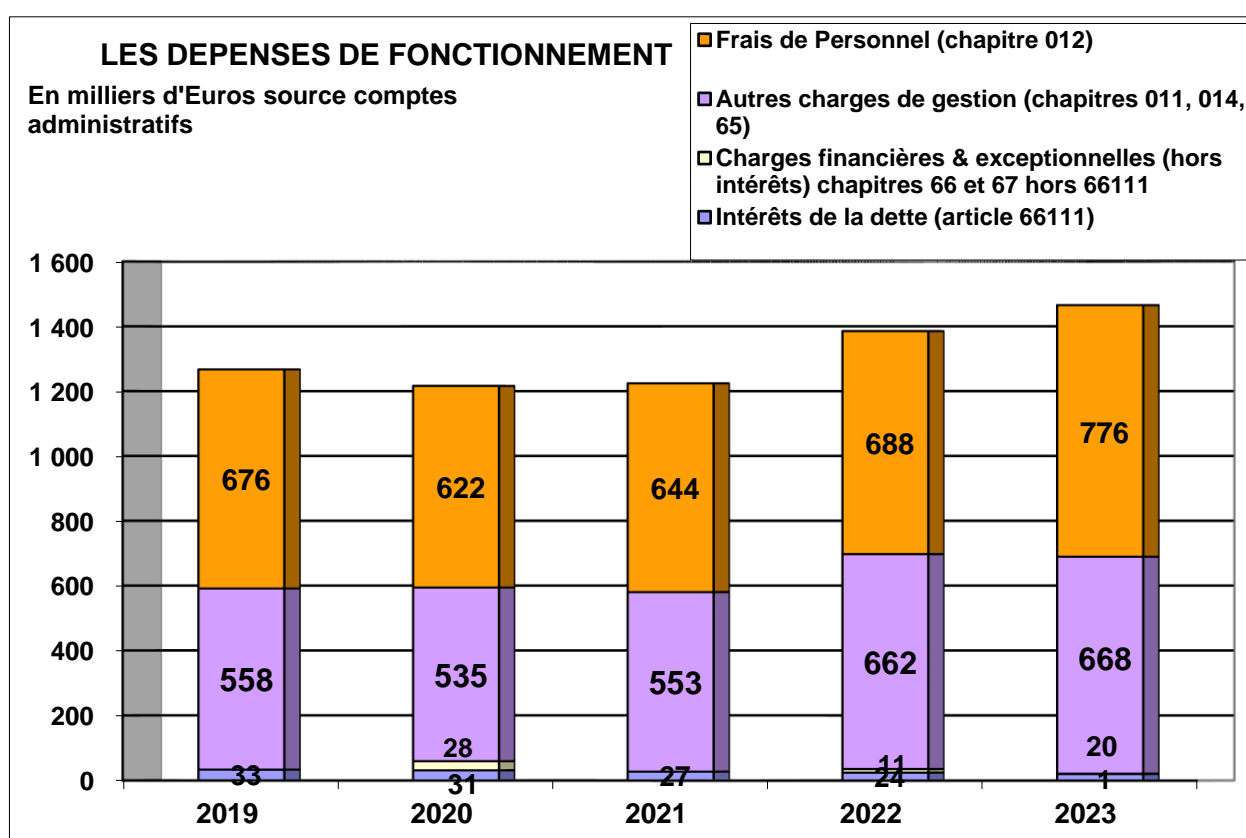
Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

#### I) Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement incluent : l'entretien et les charges des bâtiments communaux, les salaires du personnel communal, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

## Les prévisions et les réalisations

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
		Budget prévisionnel 2023	Compte administratif 2023
011	Charges à caractère général	601 871,82 €	504 240,59 €
012	Charges de personnel	809 858,01 €	776 110,95 €
014	Atténuation de produits	0 €	0 €
65	Autres charges gestion courante	164 629,38 €	164 094,85 €
66	Charges financières	20 690,32 €	20 290,32 €
67	Charges exceptionnelles	4 500 €	1 474,11 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	153 000 €	150 995,67 €
022	Dépenses imprévues	0 €	0 €
042	Dépenses d'ordre de fonctionnement	37 242,71 €	37 242,71 €
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>791 604,04 €</b>	
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>1 754 549,53 €</b>	<b>1 617 206,49 €</b>
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 583 396,28 €</b>	<b>1 654 449,20 €</b>



### Chapitre 012 charges de personnel

**Frais de personnel (chapitre 012) / dépenses réelles de fonctionnement (%)** : En 2023 les frais de personnel ont constitué 47,99 % des dépenses réelles de fonctionnement réalisées. En moyenne ceux-ci représentent 35 à 50 % des dépenses de fonctionnement d'un budget communal.

Article	Principales variations par rapport à 2022
6413 - Personnel non titulaire	- 31 266,28 €
6455 - Cotisations pour assurance du personnel	- 2 112,95 €
6415 - Indemnité inflation	- 2 100,00 €
6417 - Rémunérations des apprentis	+ 8 779,89 €
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	+ 11 130,01 €
6411 - Personnel titulaire	+ 34 950,84 €
6218 - Autre personnel extérieur	+ 70 623,15 €

6413 - Personnel non titulaire : 1 agent contractuel a été nommé stagiaire fonctionnaire fin 2022 donc rémunéré en 2023 sur l'article du personnel titulaire. En 2022, la collectivité avait recruté des agents contractuels pour effectuer le recensement de la population (le précédent recensement avait eu lieu en 2019).

Le décret n° 2021-1623 du 11 décembre 2021 avait fixé les modalités de versement d'une aide exceptionnelle : l'indemnité inflation d'un montant de 100 euros pour les personnes résidant en France dont les revenus ne dépassaient pas 2 000 euros nets par mois. Cette indemnité a été versée en 2022, non reconduite à l'échelle nationale en 2023.

6417 Rémunérations des apprentis : la collectivité compte dans ses services techniques depuis fin 2022 un apprenti. Cette charge de personnel est atténuée par la prise en charge par le FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) de 80 % de la rémunération et des charges patronales afférentes, prise en charge ouverte pour les collectivités employant des agents en situation de handicap.

L'augmentation du point d'indice intervenue en juillet 2022 (+ 3,5 %) en 2023 a été assumée en année pleine en 2023. Le décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 a augmenté le point d'indice au 1er juillet 2023 de 1,5 % et a attribué des points d'indice aux agents de catégorie C et certains catégories B.

6411 Rémunération du personnel titulaire : Cet article comprend un rappel de demi-traitement avec effet rétroactif depuis 2020 suite au placement d'un agent en CITIS (congé pour invalidité temporaire imputable au service). Le chapitre 012 comporte les charges patronales afférentes à ce rappel et afférentes aux demi-traitements versés sur les exercices antérieurs non soumis alors à certaines cotisations patronales. Cette charge de personnel est atténuée par le remboursement d'indemnités journalières versées à la commune par l'assurance statutaire CNP à laquelle elle cotise (remboursement du traitement de base en totalité et à hauteur de 25 % des charges patronales). Cette compensation figure en recettes au chapitre 013 Atténuations de charges. Une partie de cette compensation a été constatée début 2024 et figurera donc au compte administratif 2024.

6218 - Autre personnel extérieur : la commune a eu davantage recours au service public de l'emploi temporaire (service SPET du Centre de gestion) pour remplacer un agent en congé de longue maladie survenu fin 2022 jusqu'en novembre 2023, pour remplacer un agent en congé maternité et sur un poste permanent suite à la mutation d'un agent titulaire intervenu fin 2022.

### **Chapitre 011 charges à caractère général**

Ce chapitre comporte notamment les charges suivantes : électricité, gaz, eau, téléphone, chauffage, carburant, repas scolaires, fournitures scolaires, fournitures administratives, frais d'affranchissement, contrats de maintenance, primes d'assurance, fournitures et travaux pour l'entretien des bâtiments, de la voirie.

Article	Principales variations par rapport à 2022	Commentaires variation
605 - Achats de matériel, équipements et travaux	- 21 244,84 €	Des travaux de câblage et branchement ont été réalisés rue Emile MONBRIAL en 2022. La commune n'étant pas propriétaire des réseaux, cette dépense ponctuelle et non durable, avait été imputée en fonctionnement. Cet article n'a pas été ventilé en 2023.

615232 - Entretien et réparations réseaux	- 16 304,87 €	La commune en 2022 avait effectué un remplacement groupé d'ampoules au stade municipal. En 2023 l'entretien relatif au 2 <sup>nd</sup> semestre a été mandaté en début d'exercice comptable 2024.
611 - Contrats de prestations de services	- 14 486,26 €	La commune n'a pas eu besoin de recourir à des prestataires extérieurs de nettoyage en 2023.
60621 - Combustibles	+ 4 249,14 €	En dépit d'une variation annuelle des indices des prix combustibles liquides INSEE janvier 2024 -9,9 % combustibles solides - 11,4 %, les charges de combustibles ont été en augmentation sur l'exercice.
6226 - Honoraires	+ 5 607,92 €	Sur l'exercice 2023 la commune a appliqué la non contraction des dépenses/recettes concernant la gabare. Au lieu de constater le produit net correspondant après déduction des commissions versées à l'office de tourisme, la commune a constaté en dépenses d'une part les commissions versées à l'office de tourisme délégué pour la gestion de cette activité, d'autre part les recettes avant déduction de ces commissions.
61558 - Autres biens mobiliers	+ 12 459,85 €	La commune a effectué en 2023 12 360 € d'entretien sur la gabare.
60612 - Énergie - Électricité	+ 22 528,85 €	En 2022 la commune bénéficiait encore des tarifs de l'accord-cadre de 2020 qui bénéficiait de prix négociés avant la crise de l'énergie. Ce poste est en hausse en 2023 donc en dépit de l'amortisseur électricité, dispositif de l'Etat qui a pris effet à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2023 visant à accompagner les entreprises et les collectivités locales face aux hausses des prix de l'électricité.

### **Chapitre 65 charges de gestion courante**

Ce chapitre correspond notamment à la participation annuelle versée au syndicat mixte BELLOVIC pour les travaux de voirie, au versement des indemnités et cotisations des élus, aux subventions attribuées aux associations.

Article	Principales variations par rapport à 2022	Commentaires variation
6531 - Indemnités	1 821,17 €	Le décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 a augmenté le point d'indice au 1 <sup>er</sup> juillet 2023 de 1,5 %, impactant également le chapitre sur lequel sont versées les indemnités de fonction.
65548 - Autres contributions	21 918,87 €	En 2023 la commune a fait le choix de verser sa contribution aux travaux de voirie communale non communautaire et de voirie rurale effectués en 2022 en une fois (la commune pouvant choisir entre une contribution unique ou une contribution lissée sur 10 ans). Cette contribution est versée au Syndicat mixte BELLOVIC.
6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	- 10 998,34 €	La commune en 2022 avait versé 10 035,34 € au SISA du Sud Corrèzien (société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires) pour contribuer à la vaccination contre le COVID19. Cette dépense ponctuelle n'a pas été reconduite. Certaines subventions ont été diminuées pour concourir au remplacement d'un équipement nécessaire lors des marchés de pays et compte tenu de travaux à la salle polyvalente de Brivezac prévus sur 2023 impactant à la baisse les activités associatives.

## Chapitre 68 Dotations provisions semi-budgétaires

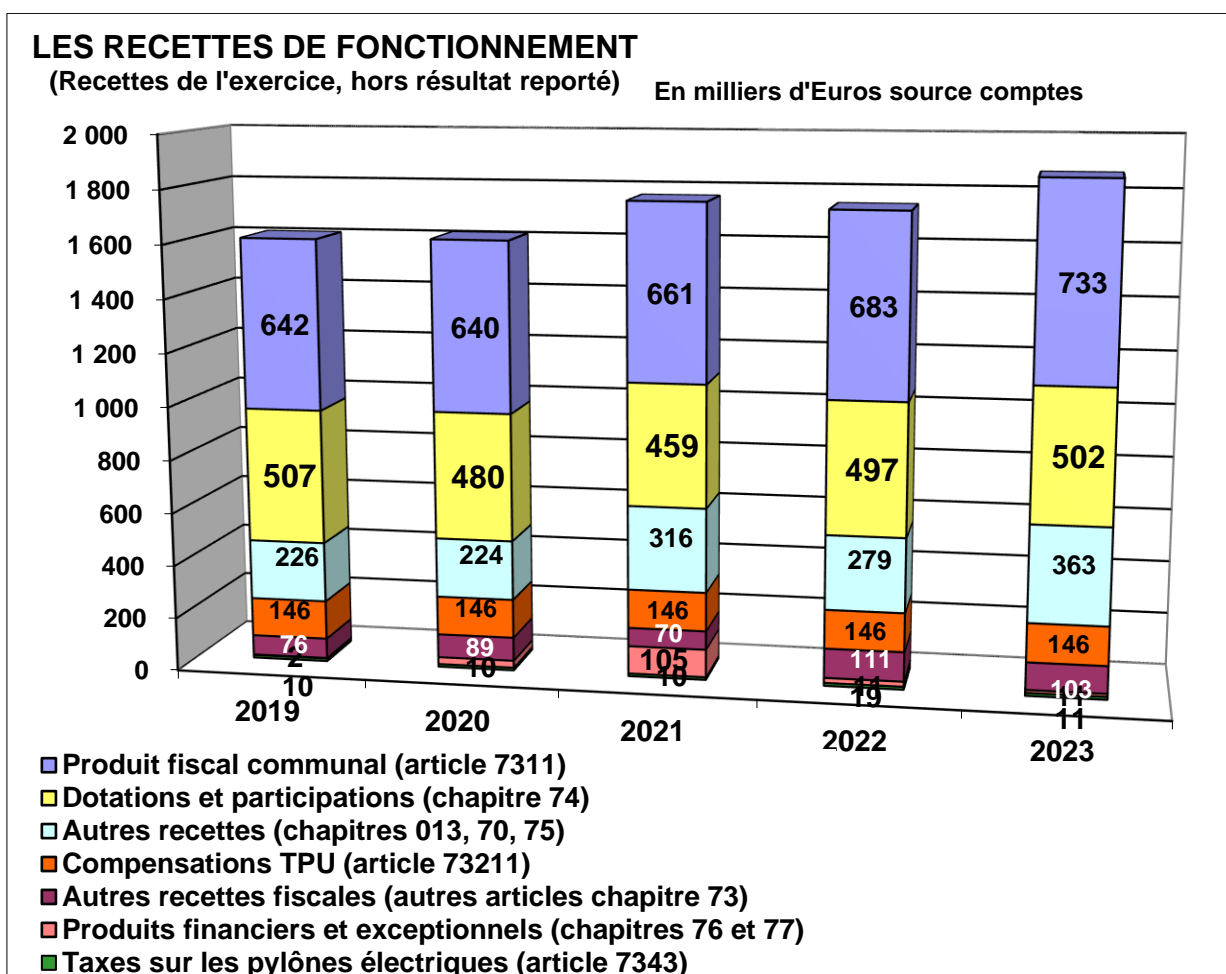
En 2023 une provision complémentaire a été constituée à hauteur de 150 000 € pour anticiper la clôture comptable du budget annexe éco-lotissement la Michoune considérant le prix de vente inférieur au prix de revient consenti sur les ventes de lots dans un souci d'attractivité pour cette opération d'aménagement. Une provision complémentaire concernant des créances non recouvrées a été constituée.

### II) Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles sont les atténuations de charges, les produits issus de la fiscalité directe locale, les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités, les produits des services, les revenus des immeubles communaux.

### Les prévisions et les réalisations

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
		Budget prévisionnel 2023	Compte administratif 2023
013	Atténuations de charges	91 000,00 €	95 816,95 €
70	Produits des services	116 870,00 €	165 815,38 €
73	Impôts et taxes	958 606,41 €	993 535,88 €
74	Dotations et participations	495 489,00 €	501 508,17 €
75	Autres produits de gestion courante	88 600,00 €	92 013,33 €
77	Produits exceptionnels	2 900,00 €	11 038,00 €
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0 €	401,14 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 161,00 €	9 934,52 €
<b>R002</b>	<b>Résultat reporté</b>	<b>813 769,87 €</b>	
	<b>Total recettes réelles</b>	<b>1 753 465,41 €</b>	<b>1 860 128,85 €</b>
	<b>Total recettes</b>	<b>2 583 396,28 €</b>	<b>1 870 063,37 €</b>



Travaux effectués en régie pris en compte dans le graphique ci-dessus

### Chapitre 73 Impôts et taxes

Article	Principales variations par rapport à 2022	Commentaires variation
73111 - Impôts directs locaux	50 224,00 €	En 2023 le coefficient national de revalorisation des bases d'imposition a augmenté de 7,10 %, augmentant par voie de conséquence le produit fiscal. Le conseil municipal a décidé en 2023 de ne pas augmenter les taux d'imposition.

### Autres recettes fiscales du chapitre 73 Impôts et taxes

Article	Principales variations par rapport à 2022	Commentaires variation
7381 - Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité	+ 3 688,36 €	Il a été constaté une augmentation en 2023 du versement annuel de cette taxe départementale basée sur le prix et le nombre de cessions de biens immobiliers.
7351 - Taxe sur la consommation finale d'électricité	- 10 395,61 €	<p>La FDEE 19 (fédération départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze) reverse aux communes membres la taxe sur la consommation finale d'électricité calculée sur le volume d'électricité consommée.</p> <p>Par ailleurs, en lieu et place des collectivités adhérentes et conformément à la loi du 15 juin 1906, la FDEE 19 est propriétaire de toutes les lignes HTA (moyenne-tension), BT (basse-tension) aériennes et souterraines et de tous les postes HTA/BT situés sur son territoire. Le concessionnaire (ENEDIS), « locataire » des réseaux qu'il utilise pour distribuer l'électricité verse une redevance annuelle reversée aux communes membres.</p> <p>La TCFE (taxe sur la consommation finale d'électricité) a été abrogée au 1er janvier 2023, les parts communale et départementale de la TCFE ont été intégrées à la TICFE (taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité). La part liée aux taxes a diminué sur l'exercice 2023.</p>

### Chapitre 74 Dotations et participations :

Ce chapitre concerne essentiellement les dotations de l'Etat.

Article	Principales variations par rapport à 2022	Commentaires variation
744 - FCTVA	- 8 810,26 €	La commune récupère la TVA sur des dépenses de fonctionnement éligibles réalisées au cours de l'exercice. Cette recette varie donc suivant les dépenses de l'exercice qui ont été moindres en 2023.
7484 - Dotation de recensement	- 2 603,00 €	La commune a réalisé en 2022 le recensement de la population et perçu une dotation de l'Etat à cet effet. Cette opération a lieu tous les 5 ans.
7478 - Autres organismes	- 2 500,00 €	La commune a obtenu en 2022 le prix national des rubans du patrimoine, distinction obtenue pour la restauration du chevet de l'abbatiale.
74121 - Dotation de solidarité rurale	+ 16 022,00 €	Son montant est notifié chaque année par l'Etat.

## **AUTRES RECETTES**

### **Chapitre 013 Atténuation de charges :**

Ce chapitre comprend pour l'essentiel les remboursements des rémunérations en cas d'absence du personnel (maladie, congés maternité...) Il était en hausse sur 2023 : + 58 492,14 € par rapport à 2022 (indemnisation de différents congés intervenus en 2023 : maternité, longue maladie, placement d'un agent en CITIS, congé pour invalidité temporaire imputable au service, avec effet rétroactif depuis 2020).

### **Chapitre 70 Produits des services :**

Sont constatés notamment sur ce chapitre le montant des ventes de prestations de services et produits afférents aux activités annexes (concessions cimetières, redevances d'occupation du domaine public, etc), les paiements effectués par les familles pour la restauration scolaire et la garderie, les ventes de tickets pour les balades en gabare, le stationnement sur l'aire de camping-car.

<b>Article</b>	<b>Principales variations par rapport à 2022</b>	
70632 – redevances à caractère de loisirs	5 655,70 €	Cet article concerne les balades en gabare. Sur l'exercice 2023 la commune a appliqué la non contraction des dépenses/recettes concernant la gabare. Au lieu de constater le produit net correspondant après déduction des commissions versées à l'office de tourisme, la commune a constaté en dépenses d'une part les commissions versées à l'office de tourisme délégué pour la gestion de cette activité, d'autre part les recettes avant déduction de ces commissions.  Les recettes nettes des commissions office de tourisme se sont élevées en 2023 à 57 414,11 € nets, elles étaient en 2022 de 57 823,20 € nets.
70878 – remboursement de frais par d'autres redevables	15 974,87 €	Cet article est en hausse suite à une réimputation comptable de recettes constatées en 2022 sur l'article 70876. Par rapport à 2022 les refacturations de deux semestres de charges ont augmenté de 6 717,28 €. Une surface mise à disposition gracieusement antérieurement a été intégrée aux refacturations.
70876 - Par le GFP de rattachement	- 8 748,35 €	Cet article est en diminution suite à une réimputation comptable de recettes constatées en 2022 sur l'article 70876.

### **Chapitre 75 Autres recettes de gestion courante :**

<b>Article</b>	<b>variation par rapport à 2021</b>	<b>Commentaires variation</b>
752 - Revenus des immeubles	+ 6 362,80 €	Deux logements ayant fait l'objet de changement de locataires courant 2022 ont été loués toute l'année en 2023. L'ensemble des locations étaient louées toute l'année en 2023.
7588 - Autres produits divers de gestion courante	- 3 677,48 €	Ce poste qui constate des provisions sur charges est en diminution. En 2022 la commune avait de nouveau constaté des refacturations de charges concernant le centre de vaccination contre le COVID19.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES			
		Budget prévisionnel 2023	Compte administratif 2023			Budget prévisionnel 2023	Compte administratif 2023
20	Immobilisations incorporelles	79 500 €	36 934,20 €	13	Subventions d'investissement	467 013,95 €	195 276,03 €
21	Immobilisations corporelles	713 964,51 €	179 806,90 €	16	Emprunts et dettes assimilées	374 000 €	
23	Immobilisations en cours	878 488,88 €	328 429,68 €				
020	Dépenses imprévues	1 330,51 €		10	Dotations Fonds divers et réserves	453 735,60 €	247 441,23 €
16	Emprunts et dettes assimilées	169 236,94 €	166 036,94 €	165	Dépôts et cautionnement reçus		
	<b>Total dépenses financières</b>	<b>170 567,45 €</b>	<b>166 036,94 €</b>		<b>Total recettes financières</b>	<b>453 735,60 €</b>	<b>247 441,23 €</b>
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>1 842 520,84 €</b>	<b>711 207,72 €</b>		<b>Total recettes réelles</b>	<b>1 294 749,55 €</b>	<b>442 717,26 €</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 161,00 €	9 934,52 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	37 242,71 €	37 242,71 €
041	Opérations patrimoniales	20 724,73 €	20 724,73 €	041	Opérations patrimoniales	20 724,73 €	20 724,73 €
D00 1	Solde d'exécution reporté (Déficit)	264 914,46 €		021	Virement de la section de fonctionnement	791 604,04 €	
	<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>2 144 321,03 €</b>	<b>741 866,97 €</b>		<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>2 144 321,03 €</b>	<b>500 684,70 €</b>

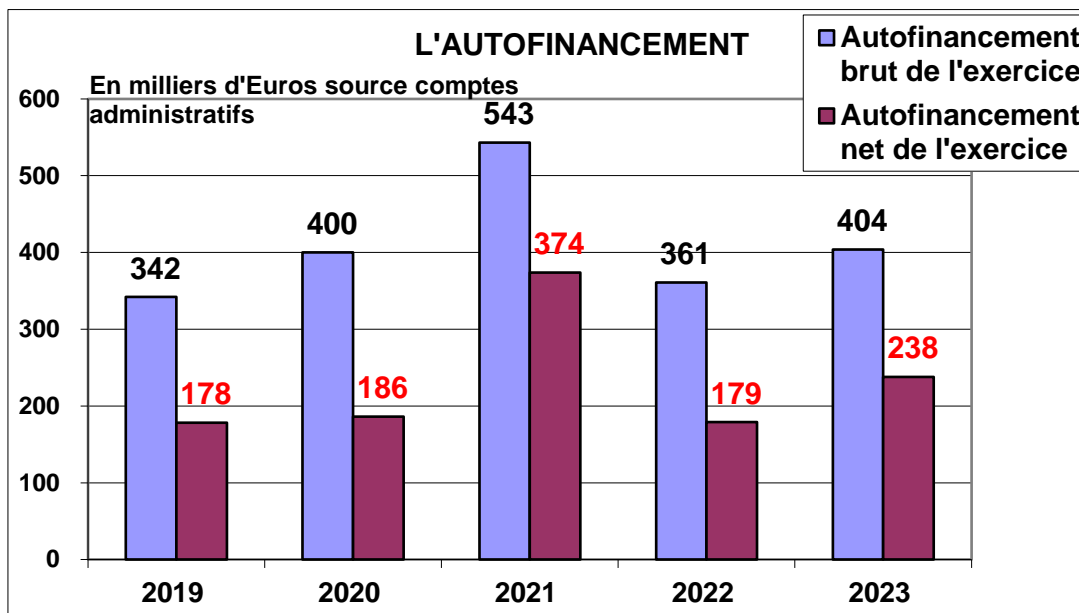
Les principaux travaux et acquisitions de l'année 2023 ont été les suivants :

- Frais d'étude pour la réhabilitation de la salle polyvalente de Brivezac
- Diagnostic patrimonial
- Plantation d'un érable à l'école, d'arbres place Albert et rue Gontran Royer
- Travaux d'équipements de loisirs dans la cour de la maternelle
- Protection et sécurisation accès au clocher de l'abbatiale
- Travaux de voirie rue de la république, place Marbot, place devant magasin COSTE, fourniture et pose de caniveaux avenue Charles de Gaulle
- Matériel technique, bancs pour l'école, barrières de ville, rideaux pour tente de réception, tableau et vidéoprojecteur classe CP CE1, mobilier pour la bibliothèque, tables et bancs pour marchés de pays et tables de pique-nique au stade, à la chapelle et à Brivezac, chariots complets de ménage pour l'école, installation d'un store à la crêperie, de stores extérieurs au service de gestion comptable (trésorerie), distributeur de sacs pour la propreté canine
- Installation d'un panneau lumineux
- Espace multisports au stade
- Changement de la chaufferie de la mairie (granulés)
- Réhabilitation d'un local pour les archives communales (isolation, menuiseries)
- Frais d'étude et début des travaux de la 2<sup>nd</sup>e phase d'aménagement de bourg rue Emile Monbrial
- Aménagement Esponjadou et placette auberge de jeunesse

## NIVEAU EPARGNE BRUTE ET EPARGNE NETTE

L'épargne brute ou capacité d'autofinancement (CAF) est l'excédent de ressources dégagé par la commune au niveau de sa section de fonctionnement qui peut être utilisé notamment pour rembourser des emprunts et/ou pour financer de nouveaux investissements. L'épargne nette est égale à l'épargne brute après déduction des remboursements de dette.





## DETTE



### ENDETTEMENT

**Niveau d'endettement :** Il reste 8 emprunts à taux fixe à rembourser.

**Indicateur capacité de désendettement** Cet indicateur (dette au 31/12 rapportée à l'épargne brute) répond à la question : en combien d'années une collectivité peut-elle rembourser sa dette si elle utilise pour cela son épargne brute ? On considère que la situation d'une collectivité est inquiétante lorsque le nombre d'années pour rembourser la dette avec son épargne brute est supérieur à 12 (cet indicateur est à relativiser en cas de dette récente).

Capital restant dû au 31/12/2023 : 1 143 910,20 € = 4,71 années  
 Recettes- Dépenses réelles de fonctionnement 2023 = 1 860 128,85 € - 1 617 206,49 € = 242 922,36 €

**Ratio encours de la dette /recettes réelles de fonctionnement :** Ce ratio traduit le poids relatif de la dette par rapport aux capacités budgétaires. Un ratio inférieur à 1 laisse supposer des marges de manœuvre financière.

$\frac{1\,143\,910,20\ \text{€}}{1\,860\,128,85\ \text{€}} = 0,61$

## COMPTE ADMINISTRATIF 2023

### BUDGET ANNEXE ECO LOTISSEMENT LA MICHOUNE

	Exercice 2023
Résultat section de fonctionnement de l'exercice	0 €
Résultat de clôture fonctionnement (exercice + résultat reporté n-1)	0 €
Résultat section d'investissement de l'exercice	43 262,66 €
Résultat cumulé investissement (exercice + résultat reporté n-1)	-322 368,37 €
Besoin (-) ou excédent de financement section d'investissement avec RAR (restes à réaliser)	-322 368,37 €
<b>Résultat définitif ensemble du budget</b>	<b>-322 368,37 €</b>

#### Commentaires

Le solde d'une subvention a été encaissé sur cet exercice (Fonds de soutien à l'investissement local). Des écritures comptables de stock ont été passées pour diminuer le stock de terrains à vendre du montant de cette subvention. 6 lots sont à vendre dans ce lotissement au tarif de 14 € le m<sup>2</sup>.

## COMPTE ADMINISTRATIF 2023

### BUDGET ANNEXE LE RETAILLOU

	<b>Exercice 2023</b>
Résultat section de fonctionnement de l'exercice	0 €
Résultat de clôture fonctionnement (exercice + résultat reporté n-1)	0 €
Résultat section d'investissement de l'exercice	0 €
Résultat cumulé investissement (exercice + résultat reporté n-1)	-122 653,40 €
Besoin (-) ou excédent de financement section d'investissement avec RAR (restes à réaliser)	-122 653,40 €
<b>Résultat définitif ensemble du budget</b>	<b>-122 653,40 €</b>

#### Commentaires

Seules des écritures comptables de comptes de stock ont été passées sur l'exercice. On retrouve dans le résultat le stock de terrains. 7 lots sont à vendre dans ce lotissement au tarif de 14 € le m<sup>2</sup>.